juristudiant
forum des étudiants en droit

Réavaluation de la pension/participation aux études

Par **Marillioon**, le **25/12/2008** à **00:19**

.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

.

Par **nicomando**, le **25/12/2008** à **09:46**

Bonjour, il existe un recours auprès du juge aux affaires familiale qui s'appelle : demande de réévaluation de la pension, tout simplement.
Quant aux chances d'aboutissement je ne peux rien vous garantir car c'est à l'appréciation souveraine du juge, mais si vous voulez un dossier béton je vous conseillerais de vous tourner vers un avocat.

Bonne fête à vous et bon courage

Par **Camille**, le **25/12/2008** à **12:30**

Bonjour,
En attendant, ce que je trouve curieux...
[quote="Marillioon":294ewqea]
Depuis [u:294ewqea]cet été[/u:294ewqea], il s'est remarié.
nous ne voyons plus notre père faute de belle-mère n'acceptant pas les "morveux".
Donc il ne participe à aucun frais. [color=red:294ewqea][Mais, il continue à verser les pensions, au moins ?][/color:294ewqea]
Je n'ai plus aucun rapport avec mon père
Je lui ai envoyé un courrier lui expliquant mon intention afin que l'on trouve un arrangement mais je n'ai pas eu de réponse.
[/quote:294ewqea]
Ce n'est pas parce que sa nouvelle "chère et tendre" vous refuse l'accès du foyer conjugal et que votre père se laisse faire que les ponts sont forcément coupés. On peut encore se rencontrer à l'extérieur, hors la présence de l'acariâtre marâtre, ou par téléphone.
Surtout quand le "phénomène" est encore assez récent.
(Après, une fois que les habitudes sont "incrustées", c'est beaucoup plus dur d'en sortir).
Qu'en disent vos autres frères/soeurs ? A trois, il y a bien moyen de faire bouger les choses.
(et petit rappel - la règle n'est pas toujours vérifiée mais... - "il y a toujours deux (ou trois) fois plus d'intelligence dans deux (ou trois) cerveaux que dans un")
!wink:

Image not found or type unknown [/color]

Par **Marillioon**, le **26/12/2008** à **18:43**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonsoir Camille, moi ce que je trouve curieux c'est que je viens ici pour un conseil JURIDIQUE et qu'on me dit comment mener ma vie.
Mes parents sont séparés depuis 95 et le divorce a été prononcé en 1997.
Je n'ai plus de contact avec lui depuis 1998, alors assez récent...
Oui il verse la pension, sinon la plainte pour abandon de famille aurait vite été déposée.
Des marâtres il y en a eu pas mal mais personnellement j'estime qu'un père qui préfère une simple maîtresse à ses enfants ne mérite pas mon affection.
Je n'ai aucune envie de faire "bouger les choses" si ce n'est pour la pension.
Je sais qu'il s'est remarié cet été parce qu'un beau matin j'ai reçu un texto m'annonçant la nouvelle comme si on s'était quitté la vieille en se faisant la bise
(je ne sais toujours pas par qui il a eu mon numéro).
Si j'avais voulu faire dans le relationnel j'aurai tapez à la porte d'un autre forum.
Je n'assigne pas mon père sur un coup de tête.

Merci Nicomando pour votre conseil [u:23sgpf3l]utile[/u:23sgpf3l], je pensais bien sur prendre un avocat en espérant l'accord de l'aide juridictionnelle.

Par **Camille**, le **27/12/2008** à **12:39**

Bonjour,
[quote="Marillioon":j61g7xn7]
et qu'on me dit comment mener ma vie
[/quote:j61g7xn7]
De quoi parlez-vous ?
Mes observations n'allaient pas du tout dans ce sens.
Seulement...
[quote="Marillioon":j61g7xn7]
mon père nous voyait un week-end sur deux;
Depuis cet été, il s'est remarié.
nous ne voyons plus notre père [u:j61g7xn7]faute de belle-mère n'acceptant pas les "morveux[/u:j61g7xn7]".[/quote:j61g7xn7]
Ce qui laissait penser que c'était récent (Et vous parliez de remariage et pas de maîtresse.)
Or, si j'ai bien compris maintenant, c'est plutôt [u:j61g7xn7]vous[/u:j61g7xn7] qui ne tenez pas du tout à le voir, ce qui ne transparaissait pas clairement dans votre premier message.
[quote="Marillioon":j61g7xn7]
Oui il verse la pension
Donc il ne participe à aucun frais.
[/quote:j61g7xn7]
Alors de quels frais parlez-vous alors ? Du fait que c'est votre mère qui a la garde, ses seules obligations légales sont la pension, que je sache.

[quote="Marillioon":j61g7xn7]
moi ce que je trouve curieux c'est que je viens ici pour un conseil JURIDIQUE
[/quote:j61g7xn7]
Vous vous croyez où, ici ? Sur un site qui donne des conseils juridiques gratuits, du genre "Question - Réponse" et que ça saute ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:shock:

Image not found or type unknown

Par **Marillioon**, le **27/12/2008** à **13:01**

Non je me croyais sur un forum où on pouvait demander conseil et non recevoir des réponses de la part d'une personne pédante.
Je demandais une information concrète concernant mes droits et je me retrouve avec un jugement.
Finalement, nicomando m'a clairement répondu, sans effet de zèle de sa part, et si ce n'est pas le cas selon vous c'est ce que je ressens.

Par **Camille**, le **27/12/2008** à **14:16**

Bonjour,
[quote="Marillioon":1v0uwtt9]
et non recevoir des réponses de la part d'une personne pédante.
[/quote:1v0uwtt9]
Eh oui, que voulez-vous ? A mon âge, on ne se refait pas...

[quote="Marillioon":1v0uwtt9]
je me retrouve avec un jugement.
[/quote:1v0uwtt9]
Où ça ? Où ça ?
[quote="Marillioon":1v0uwtt9]
sans effet de zèle de sa part
[/quote:1v0uwtt9]
Et de la mienne, donc ???

Mais, n'est ce pas vous qui avez écrit ?
[quote="Marillioon":1v0uwtt9]
j'ai peur de me lancer [u:1v0uwtt9]dans des assignations sans f[/u:1v0uwtt9]in.
nous ne voyons plus notre père [u:1v0uwtt9]faute de belle-mère n'acceptant pas les "morveux"[/u:1v0uwtt9].
Je n'ai plus aucun rapport avec mon père [u:1v0uwtt9]mais je me passerai bien de toutes ces procédures[/u:1v0uwtt9].
Je lui ai envoyé un courrier lui expliquant mon intention [u:1v0uwtt9]afin que l'on trouve un arrangement[/u:1v0uwtt9] mais je n'ai pas eu de réponse.
je suis preneuse [u:1v0uwtt9]de toute information[/u:1v0uwtt9][/quote:1v0uwtt9]
Il me semblait donc avoir compris que vous souhaitiez éviter l'affrontement direct, si c'était encore possible, mais je constate (seulement maintenant) que telles ne sont pas du tout vos intentions.

Donc, j'aurais effectivement dû comprendre que votre premier message n'était qu'un discours

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

ne servant qu'à "enrober le bébé".
:roll:

Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **27/12/2008** à **17:28**

[quote="Marillioon":n2if071x]Non je me croyais sur un forum où on pouvait demander conseil et non recevoir des réponses de la part d'une personne pédante.
Je demandais une information concrète concernant mes droits et je me retrouve avec un jugement.
Finalement, nicomando m'a clairement répondu, sans effet de zèle de sa part, et si ce n'est pas le cas selon vous c'est ce que je ressens.[/quote:n2if071x]

Vous êtes surtout sur un forum destiné à des étudiants en droit, à la base. Pas destiné à produire des conseils professionnels.

Si vous n'aimez pas les remarques qu'on peut vous faire (qui sont à mon sens pertinentes et pas pédantes du tout), vous n'avez qu'à les ignorer au lieu d'agresser

Par **mathou**, le **27/12/2008** à **18:32**

Bonsoir,

Merci Ishou, tu m'évites de devoir rappeler que seuls certains juristes professionnels ont le :)

monopole du conseil juridique et que le forum est principalement destiné aux étudiants Image not found or type

[b:32xflxt1]Marillioon[/b:32xflxt1] : les membres qui répondent, bénévolement, n'ont que les informations que vous donnez, en quelques lignes. Ils n'ont pas les pièces du dossier sous les yeux. Je comprends que votre situation familiale soit délicate mais ce n'est pas en s'énervant :)

qu'on pourra vous aiguiller davantage Image not found or type unknown

Il faut comprendre que les questions posées par Camille seront soulevées par l'avocat de votre père ou par le juge, et qu'il faut s'y préparer.

Le droit ne fonctionne pas comme un automate ou un distributeur, tout dépendra de votre avocat, de votre dossier qu'il aura en détail, et de l'appréciation du juge. Pour une même situation de base, le résultat peut être différent.

Je vous invite à consulter un avocat qui aura accès à plus d'éléments que nous et qui sera mieux à même de vous répondre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Stéphanie_C**, le **28/12/2008** à **00:12**

[quote="Marillioon":340nr46n]moi ce que je trouve curieux c'est que je viens ici pour un conseil JURIDIQUE[/quote:340nr46n]

Pour en rajouter une couche et rebondir, je dirais que tu te trompes d'endroit (!) et qu'il y a des cabinets d'avocats, tu as le droit de choisir ton avocat et de demander justement des conseils juridiques, ils sont là pour ça, ils sont formés après un bac+4 exprès, par rapport à des étudiants pas encore diplomés avocat, c'est quand même rudement mieux... :roll:

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **29/12/2008** à **08:28**

Bonjour,
Ben dites, vu la dernière réaction...
[quote="Marillioon":jdefhptq]

Dernière édition par Marillioon le 28 Déc 2008 22:35; édité 1 fois
[/quote:jdefhptq]
on finirait presque...
[quote="Marillioon":jdefhptq]
un père qui préfère une simple maîtresse à ses enfants[/quote:jdefhptq]
...par comprendre pourquoi...
:roll:

Image not found or type unknown

Je ne sais plus qui a dit :
[quote:jdefhptq]
Quand vous serez parents, faites bien, faites mal, peu importe, de toute façon, on vous le reprochera et vos enfants ne seront pas les derniers...
[/quote:jdefhptq]

Par **Marillioon**, le **29/12/2008** à **15:09**

Mais ça serait presque drôle comme reflexion ça!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'ai pas envie de laisser ma vie étalée sur internet, ça me regarde.

On me conseille d'ignorer si je ne suis pas contente, judicieux conseil, je l'applique et voilà qu'une fois de plus ça vient se meler...et on me demande de quel jugement je parle...
J'ai pas très bien compris qui êtes vous pour vous permettre des reflexions pareilles? Que connaissez vous de la situation au juste?
On me dit que je suis aggressive, mais face à telle suffisance il y a de quoi!!

Je me suis certes apparement planté de lieu pour poser une question mais les autres personnes ayant répondu l'ont fait avec neutralité. Bienheureuse que tout les representants de justice en devenir ne sont pas comme vous.

Par **mathou**, le **29/12/2008** à **17:36**

Mode modératrice ON.

[color=darkred:kieg8w1c]J'ai un peu l'impression de ne pas être écoutée...

Je comprends votre dépit, mais il faut comprendre aussi que le droit n'est pas là pour caresser dans le sens du poil. Il est là pour trancher des situations en fonction des faits. Si vous faites l'expérience du judiciaire, vous vous en apercevrez par vous-même.

Avec le peu d'éléments que vous donnez, on ne peut pas prédire la décision du juge. C'est pour cette raison que nous sommes plusieurs à vous recommander l'assistance d'un avocat. Ce n'est pas une question de savoir qui est " méchant " ou " victime " ou qui se permet de juger la vie de quelqu'un sans le connaître. Mais il faut vous préparer à ce genre de points si vous voulez agir en justice, parce qu'ils interviendront, que ça vous paraisse neutre ou non.

C'est dommage de voir un sujet partir en disputes et en messages effacés, mais si vous désirez continuer sur cette tonalité nous serons obligés de fermer le sujet, conformément à la Charte. A vous de voir :)[/color:kieg8w1c][/color]

Par **Marillioon**, le **29/12/2008** à **17:48**

Voilà qui me semble une solution efficace.

Merci à vous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés